



Légende :

Zone 0 rejet total	bassin de rétention existant
Zone I	réseau unitaire
Zone II	réseau eaux pluviales
Zone III	réseau hydrographique
Zone IV	aléa glissement de terrain (infiltration interdite)
Zone V	contrainte périmètre de captage (mesures quantitatives et qualitatives en lien avec la DUP ou à défaut l'ARIS)
	aléa ruissellement/crue/inondation (zone interdite à l'urbanisation au regard des risques naturels, maintien du bâti à l'existant, aucun rejet supplémentaire toléré au réseau / dans un milieu superficiel)
	emplacement réservé pour l'établissement d'une zone de stockage
	captage AEP

Communauté d'Agglomération PORTE DE L'ISERE



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI

Zonage d'assainissement eaux pluviales

Carte de proposition de zonage d'assainissement eaux pluviales

Commune de Saint-Quentin-Fallavier

